

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination et du management
de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
Affaire suivie par Mme Le Touzic
☎ 02.40.41.47.75
☎ 02.40.41.22.77



Nantes, le 14 AOUT 2014

Madame,

Par courrier reçu le 15 juillet 2014 en Préfecture, vous m'avez alerté sur des insuffisances du protocole de contrôle mis en œuvre pour le recensement et l'évaluation des sites où des stériles radioactifs ont été dispersés, et sur la situation particulière du camping du parc de Guibel à Piriac sur Mer.

Le site a fait l'objet d'un contrôle de mes services le 17 juillet 2014 afin de vérifier certains points relatifs à la campagne de recensement des stériles miniers uranifères réutilisés dans le domaine public.

Cette visite, réalisée conjointement avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire – Division de Nantes a permis de constater que les mesures réalisées étaient cohérentes avec les données fournies par Areva Mines. Elles n'ont pas mis en évidence la présence de stériles miniers au niveau des emplacements réservés aux campeurs mais uniquement au niveau des voies d'accès goudronnées, ce qui limite l'envol des poussières et des ingestions.

Dans ces conditions, il n'apparaît pas justifié d'engager, en urgence, des travaux de terrassement qui seraient par ailleurs susceptibles de générer des risques importants pour les vacanciers.

Pour autant, afin de renforcer la sécurité des occupants, il a été demandé à Areva Mines :

- de confirmer l'absence de stériles de tous les emplacements à partir d'une exploitation approfondie des mesures héliportées

- de réaliser un plan compteur plus détaillé lors des travaux d'assainissement notamment dans la partie Est du camping.

Il est prévu une intervention sur le site d'ici le mois d'octobre et au plus tard avant la réouverture du camping, en avril 2015.

Les services de l'Etat et l'ASN veilleront à ce que la programmation des travaux aient lieu dans les délais demandés.

L'autorité de sûreté nucléaire m'a confirmé que ce dossier ne présentait pas d'enjeux sanitaires pour les populations mais la situation mérite une attention particulière.

Tels sont les éléments d'information que je suis en mesure de vous apporter sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le PREFET

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général



Emmanuel AUBRY

**Commission de Recherche et d'Information
Indépendante sur la Radioactivité
A l'attention de Mme Corinne Castanier
Chargée de recherche en radioprotection
29 cours Manuel de Falla
26000 VALENCE**